

Rencontre d'information publique - 14 septembre 2015

Projet de corridor du nouveau pont Champlain



Objectif de la rencontre

Vous informer à l'égard des travaux de l'A15
du projet de corridor du nouveau pont Champlain
dans Verdun et le Sud-Ouest
jusqu'en mars 2016

notamment les impacts anticipés
et les mesures d'atténuation

et répondre à vos questions

Ordre du jour

- Mots de bienvenue
- Aperçu de l'équipe
- Rappel général du projet
- Survol des travaux
 - Intégration urbaine
 - Description des travaux
 - Impacts anticipés
 - Mesures d'atténuation
- Communications
- Période de questions

JEAN-FRANÇOIS PARENTEAU

MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN

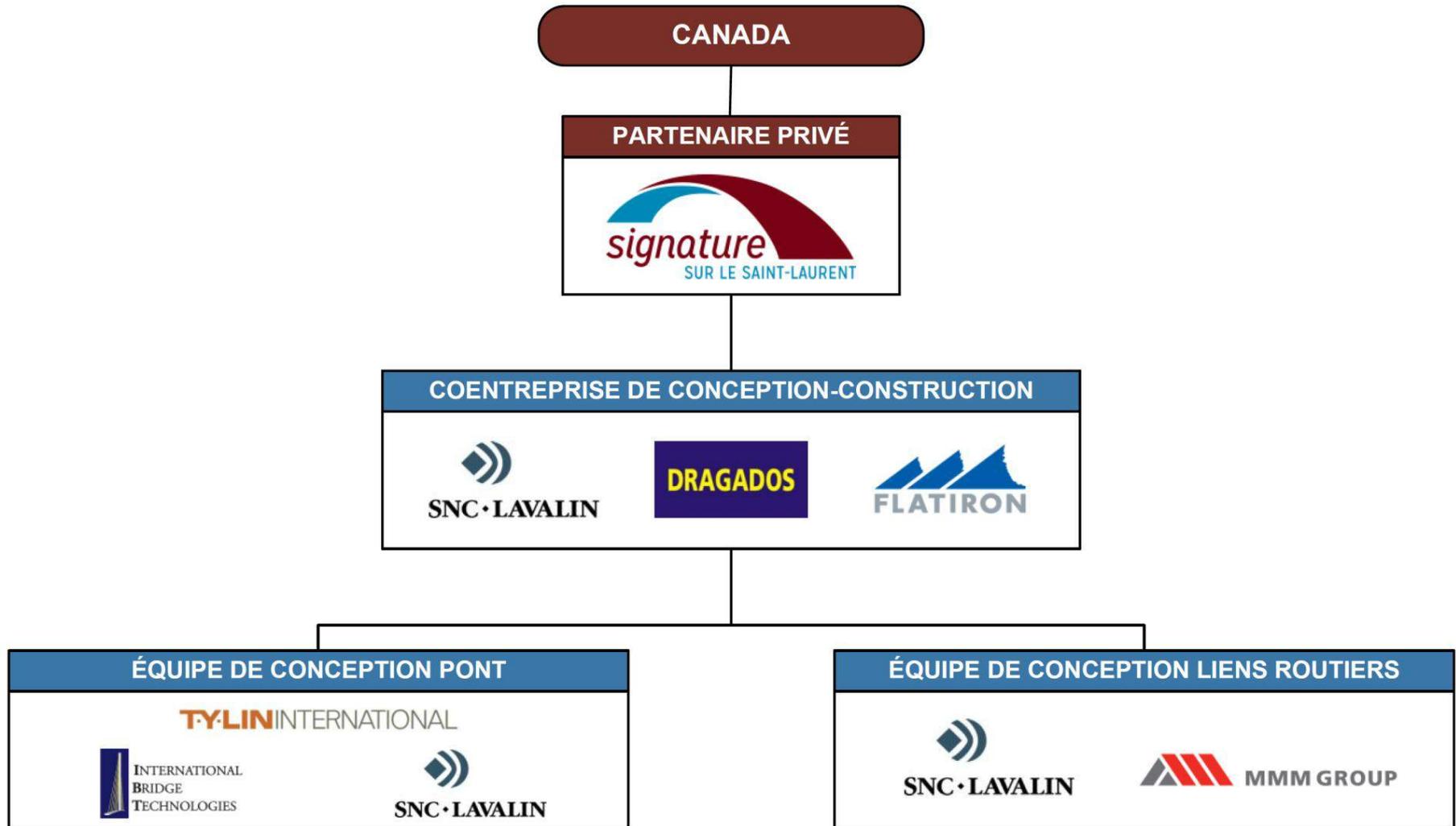
Mot de bienvenue



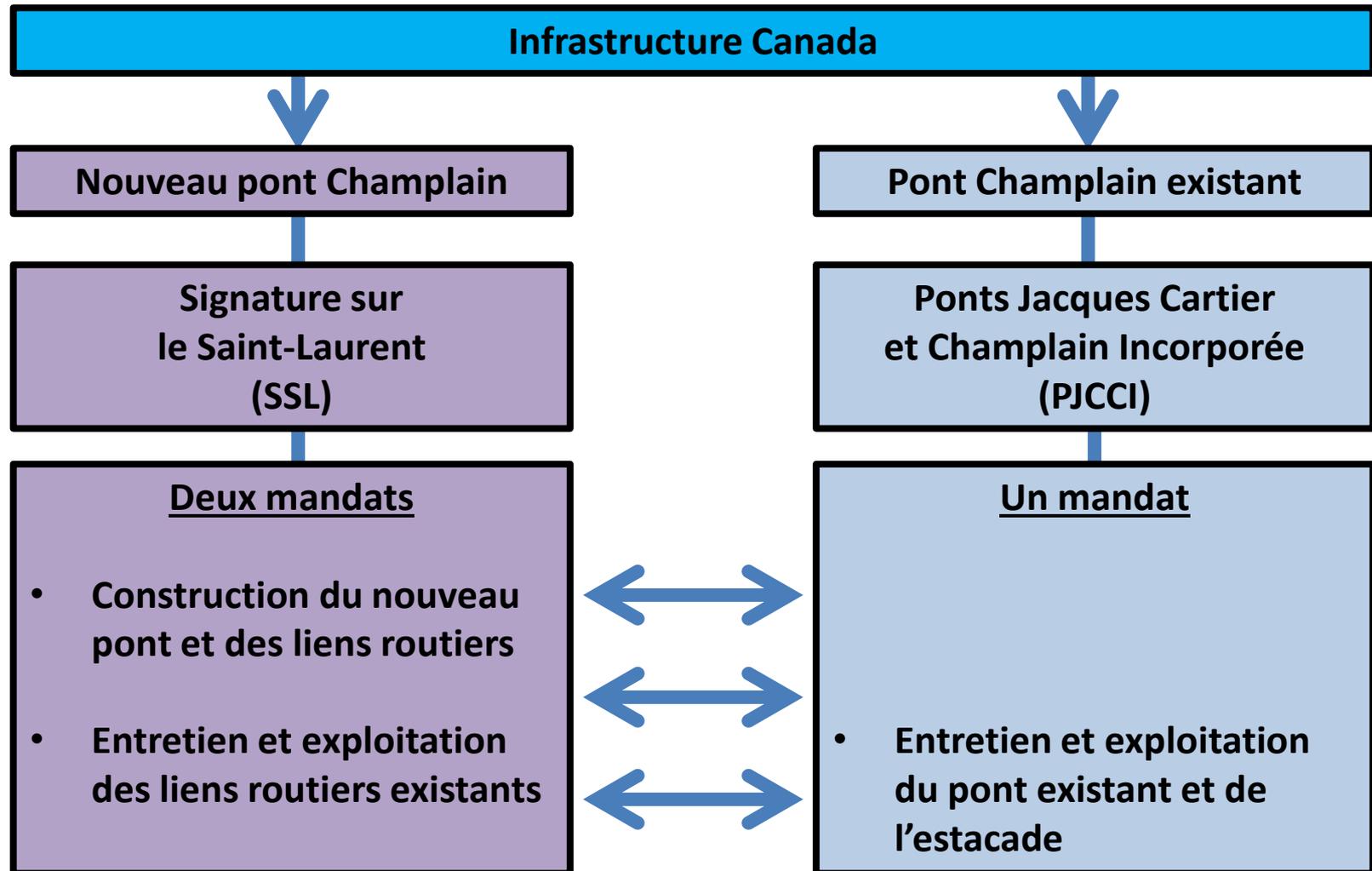
DANIEL GENEST
DIRECTEUR COORDINATION
SIGNATURE SUR LE SAINT-LAURENT

MARTHE ROBITAILLE
DIRECTRICE ENVIRONNEMENT
SIGNATURE SUR LE SAINT-LAURENT

Partenaires

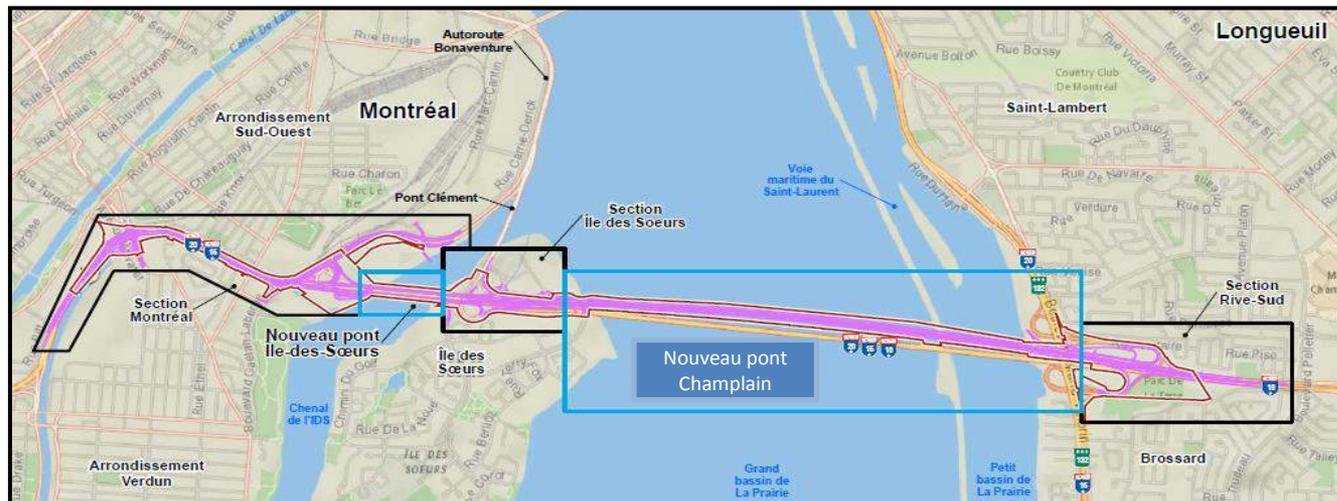


Deux mandats complémentaires : 2015 à 2019



Aperçu général du projet

- Le Projet de corridor du nouveau pont Champlain est l'un des **plus grands projets d'infrastructure** en Amérique du Nord
- Le projet consiste en la construction :
 - Du nouveau pont Champlain d'une longueur de 3.4 km
 - Du nouveau pont de L'Île-des-Sœurs d'une longueur de 500 m
 - De l'amélioration des approches (A15 à Montréal et A10 à Brossard) sur 4.5 km



- Ouverture du pont à la fin 2018, avec l'ensemble des travaux routiers terminés à l'automne 2019

Améliorations importantes à la situation actuelle

Ave Atwater

- Accès améliorés A15

Boul LaSalle et Rue Wellington

- Amélioration des liens piétonniers

Nouveau pont

- Pont de stature internationale
- Corridor de transport en commun dédié
- Lien piétonnier et cyclable



A15

- Augmentation du nombre de voies

Boul Gaétan-Laberge

- Accès améliorés A15
- Un nouvel accès au centre-ville, harmonisé avec la vision à long terme de la ville

Grandes activités de projet depuis notre sélection à la mi-avril

- Important effort de communications avec les élus, les équipes municipales, les citoyens et les commerçants
- Conception détaillée
- Construction d'ouvrages temporaires de grande envergure (pour appuyer la construction du nouveau pont Champlain) : deux grandes jetées essentiellement complétées et une troisième à venir
- Implantation d'installations de chantier sur la Pointe Nord de L'Île-des-Sœurs et au sud de l'échangeur Gaétan-Laberge
- Planification des activités de construction des ouvrages permanents : nouveau pont Champlain et liens routiers

Jetée ouest



Jetée haubannée



Survol des travaux : septembre 2015 à mars 2016

Légende : les impacts des travaux

- Circulation : 
- Proximité résidentielle : 
- Transport en commun : 
- Pistes cyclables : 



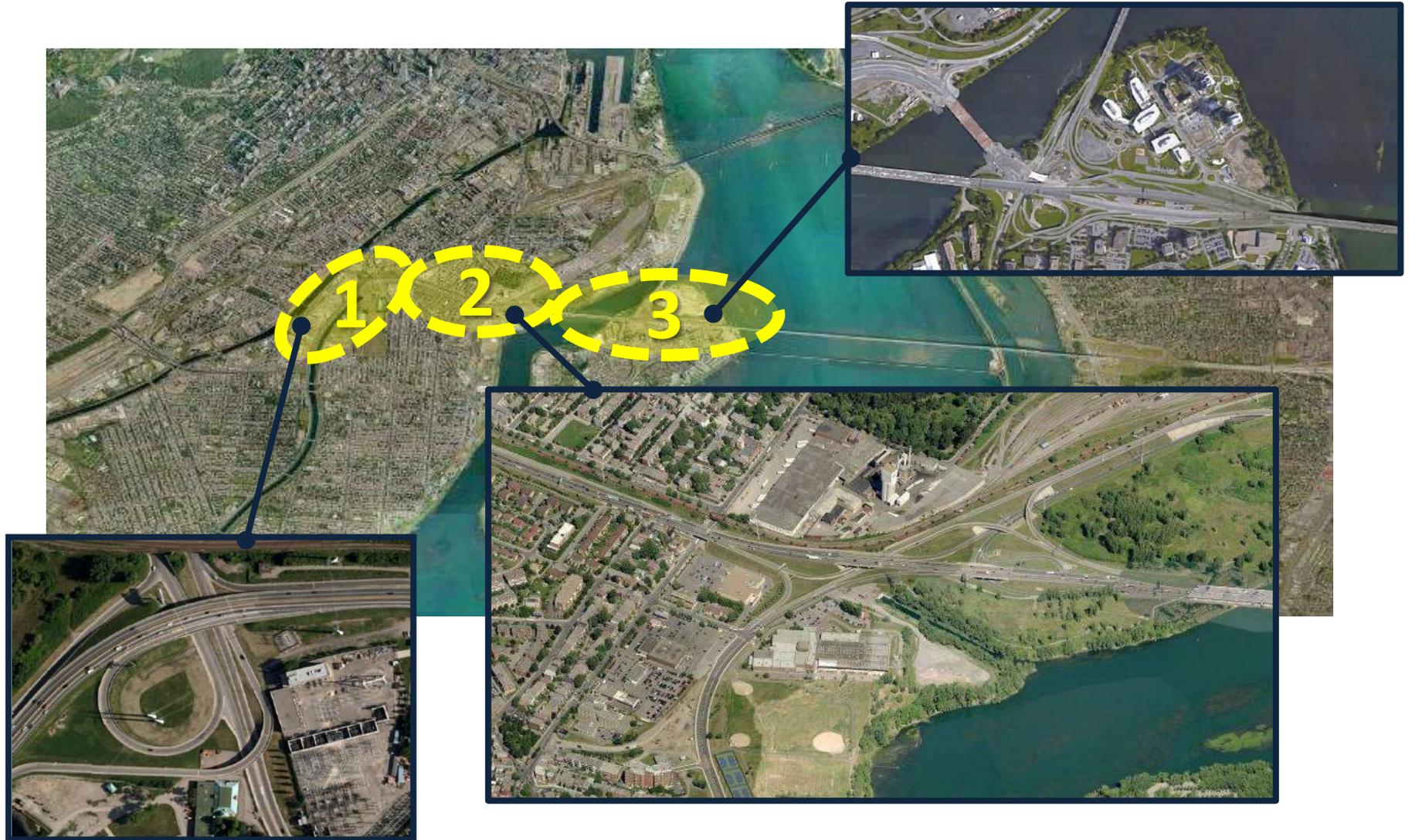
Indication par code de couleur du niveau d'impact:

Impact mineur

Impact modéré

Impact majeur

Le découpage du Secteur A15 - Montréal



Priorités :

- Relocalisation de certains services publics
- Premiers travaux sur route
- Début de la démolition du pont de l'Île-des-Sœurs
- Travaux de démolition de la rue May
- Conception et planification des travaux de la saison de construction 2016

Approche :

- Travaux de jour, ***dans la mesure du possible***, lorsque les impacts notamment au niveau du bruit sont importants
- Travaux de nuit, ***dans la mesure du possible***, lorsque les impacts sur la circulation de jour seraient trop importants

Conception et planification ***en développement***
donc, dans les deux cas, des modifications sont possibles

Travaux et impacts : Secteur 1 - Échangeur Atwater



- Démolition de la médiane de l'A15
- Construction d'une bretelle temporaire
- Relocalisation de services publics



↙ Vers Décarie

↘ Vers Pont Champlain

Intégration urbaine : Avenue Atwater



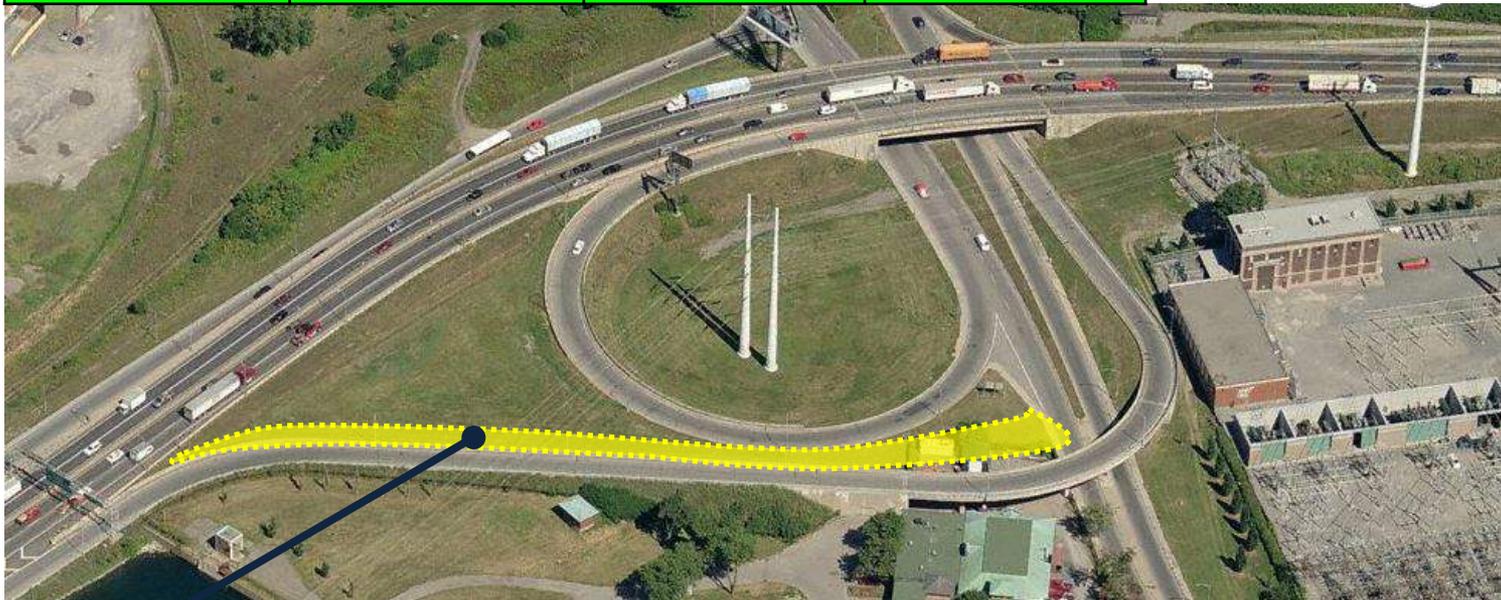
Travaux et impacts : Secteur 1 - Échangeur Atwater

Démolition de la médiane existante de l'A15
Période prévue : octobre 2015
Durée : 3 à 5 jours



Travaux et impacts : Secteur 1 - Échangeur Atwater

Construction d'une bretelle temporaire
Période prévue : octobre 2015
Durée : 1 mois



Bretelle temporaire permettant la non-interruption de la circulation pendant la démolition de la bretelle de sortie de l'A15S vers Atwater à l'été 2016

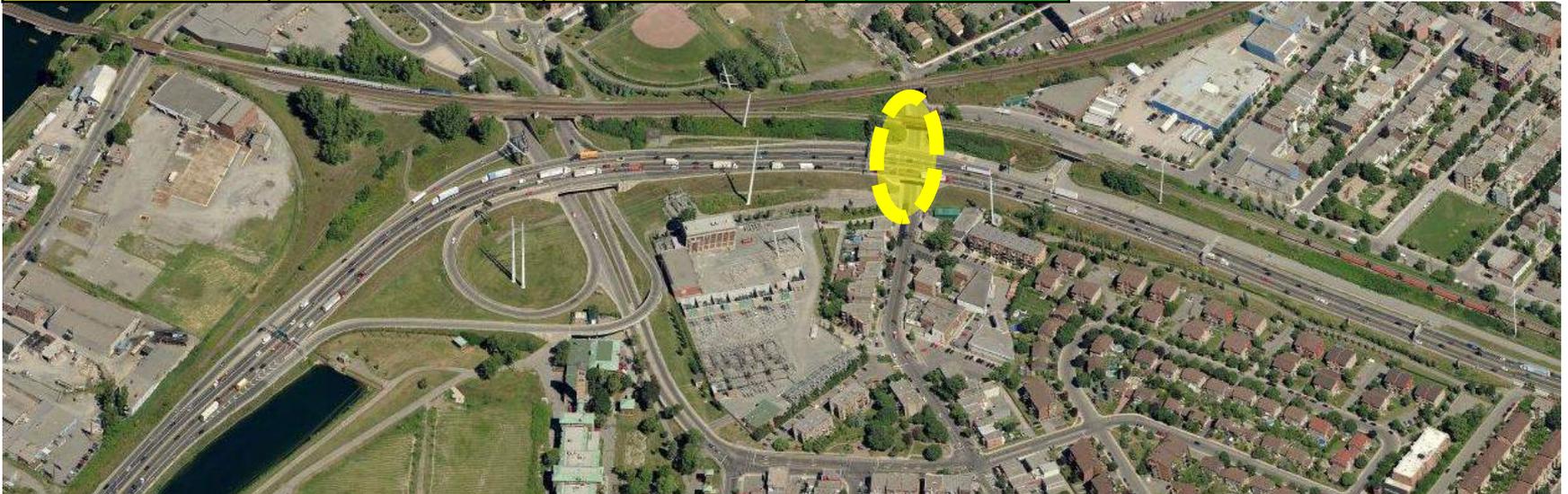
Travaux et impacts : Secteur 1 - Échangeur Atwater

Relocalisation de l'aqueduc en bordure de l'A15N
Période prévue : octobre à novembre 2015
Durée : 1.5 mois



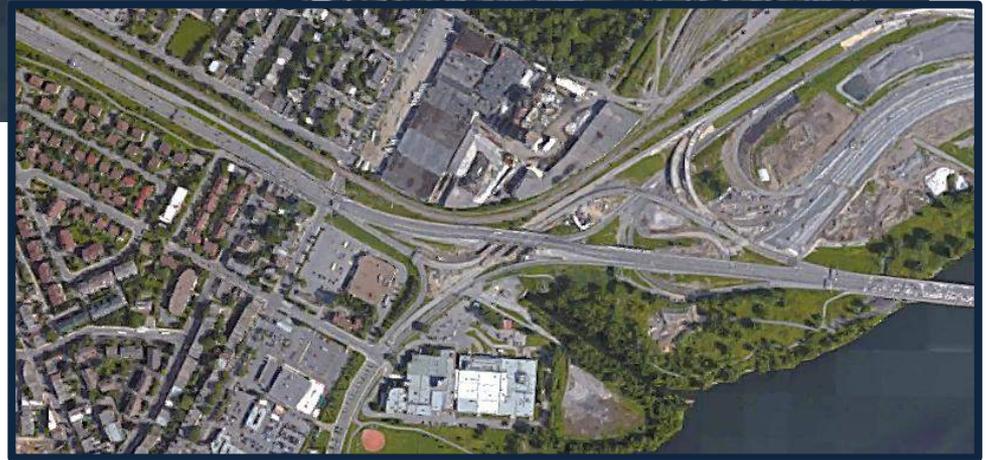
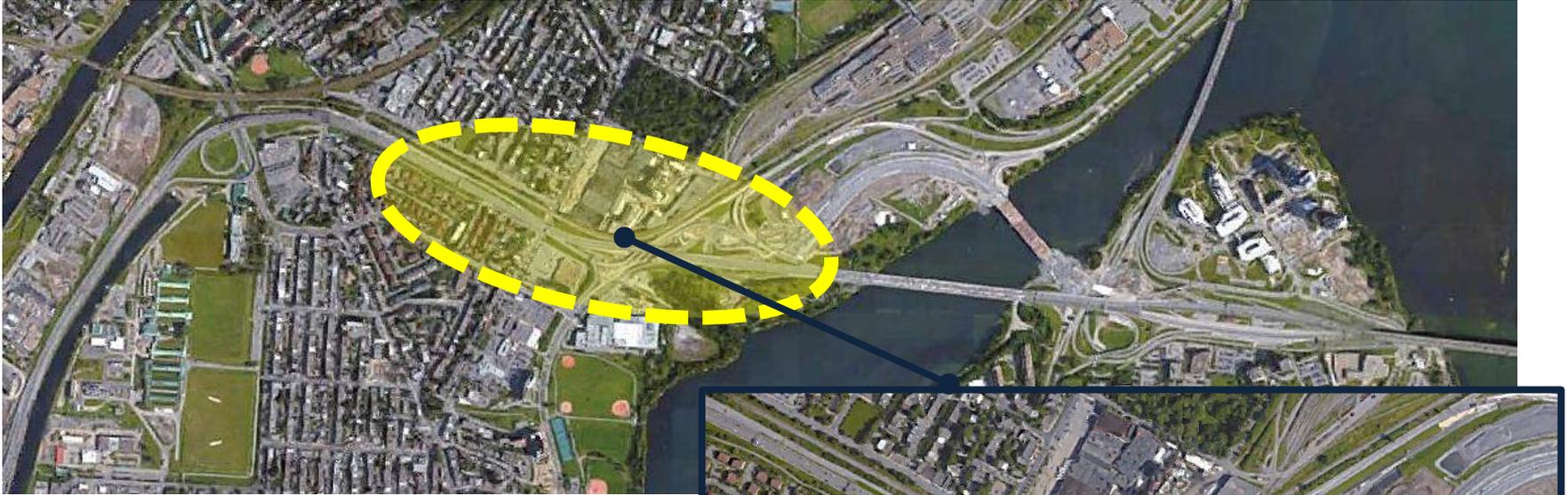
Travaux et impacts : Secteur 1 - Échangeur Atwater

Relocalisation des services publics du boul. LaSalle
Période prévue : décembre 2015 à février 2016
Durée : 2 mois



Travaux et impacts :

Secteur 2 - Échangeur Gaétan-Laberge

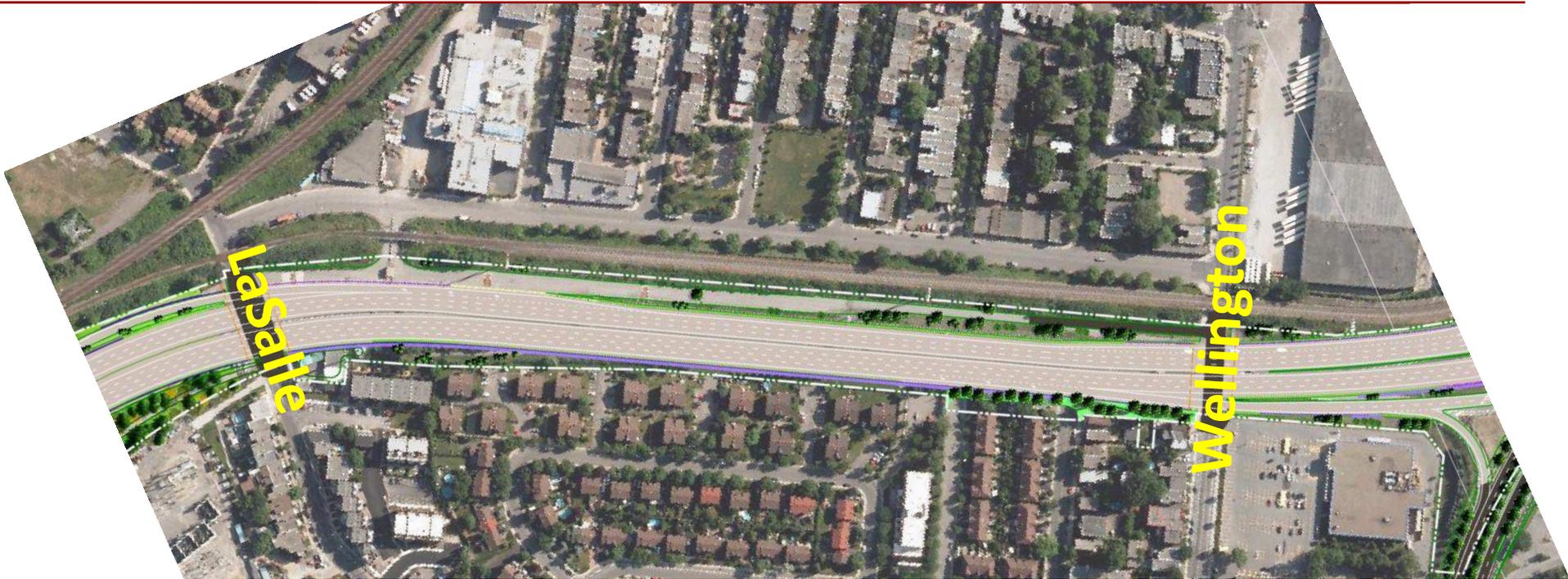


- Démolition de la médiane de l'A15
- Démolition des résidences de la rue May
- Relocalisation de services publics

Vers Décarie

Vers Pont Champlain

Intégration urbaine : Entre Boulevard LaSalle / Rue Wellington



Élargissement de l'A15

- Réduction de la zone tampon au sud de l'A15
- Rehaussement de 1 m du profil actuel de l'A15
- Mise en place d'un mur anti-bruit au sud de l'A15
- Aménagement paysagiste renouvelé

Intégration urbaine : Rue May



Intégration urbaine : Boulevard Gaétan-Laberge



AVANT



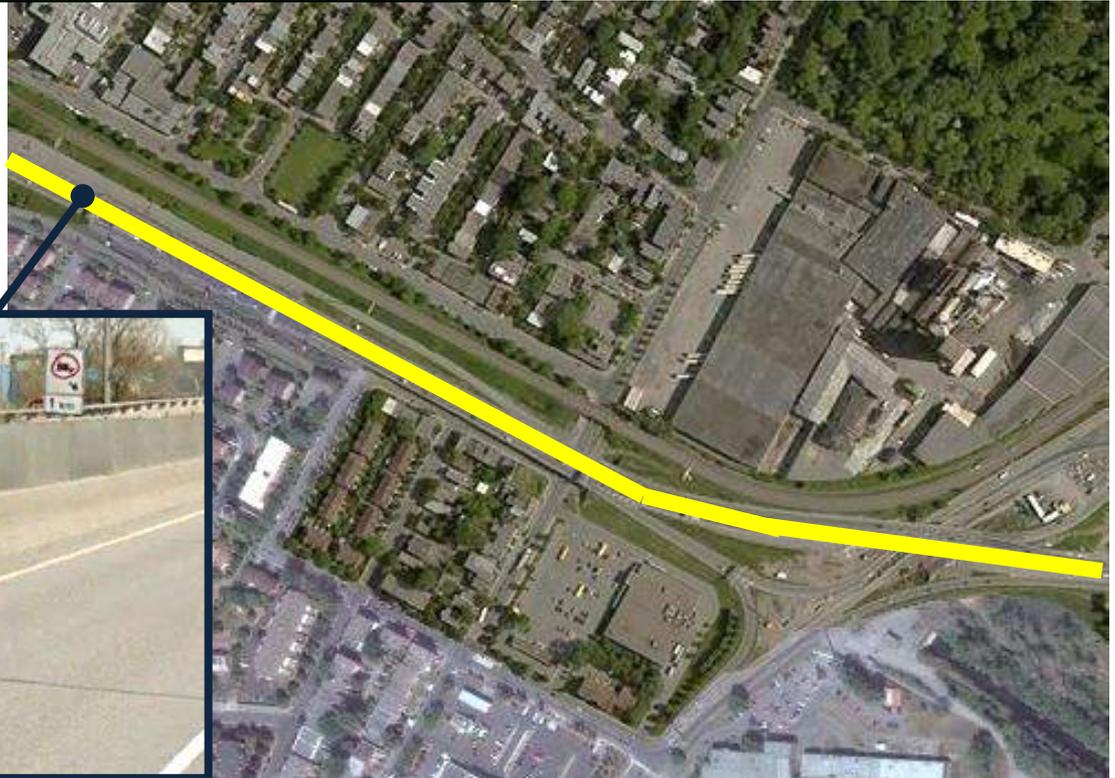
APRÈS



Travaux et impacts :

Secteur 2 - Échangeur Gaétan-Laberge

Démolition de la médiane existante de l'A15
Période prévue : octobre 2015
Durée : 3 à 5 jours



Travaux et impacts :

Secteur 2 - Échangeur Gaétan-Laberge

Démolition des résidences de la rue May
Période prévue : fin septembre à fin novembre 2015
Durée : 2 mois



- Communication et coordination en amont
- Déconnexion des services publics
- Enlèvement des éléments d'intérêt architectural
- Enlèvement des matériaux contenant de l'amiante
- Démolition
- Suivi du bruit, de la qualité de l'air et des vibrations

} 1 mois
} 1 mois

Travaux et impacts :

Secteur 2 - Échangeur Gaétan-Laberge

Relocalisation de l'aqueduc en bordure de l'A15S
Période prévue : novembre 2015 à février 2016
Durée : 2 mois



- Communication et coordination en amont
- Excavation et relocalisation
- Suivi du bruit, de la qualité de l'air et des vibrations

Travaux et impacts : Secteur 2 - Échangeur Gaétan-Laberge

Relocalisation des services publics de la rue Wellington
Période prévue : décembre 2015 à janvier 2016
Durée : 1.5 mois



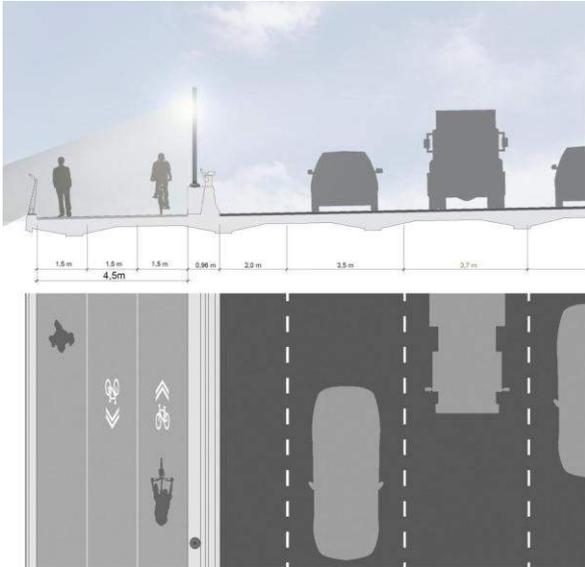
Travaux et impacts : Secteur 3 - L'Île-des-Sœurs



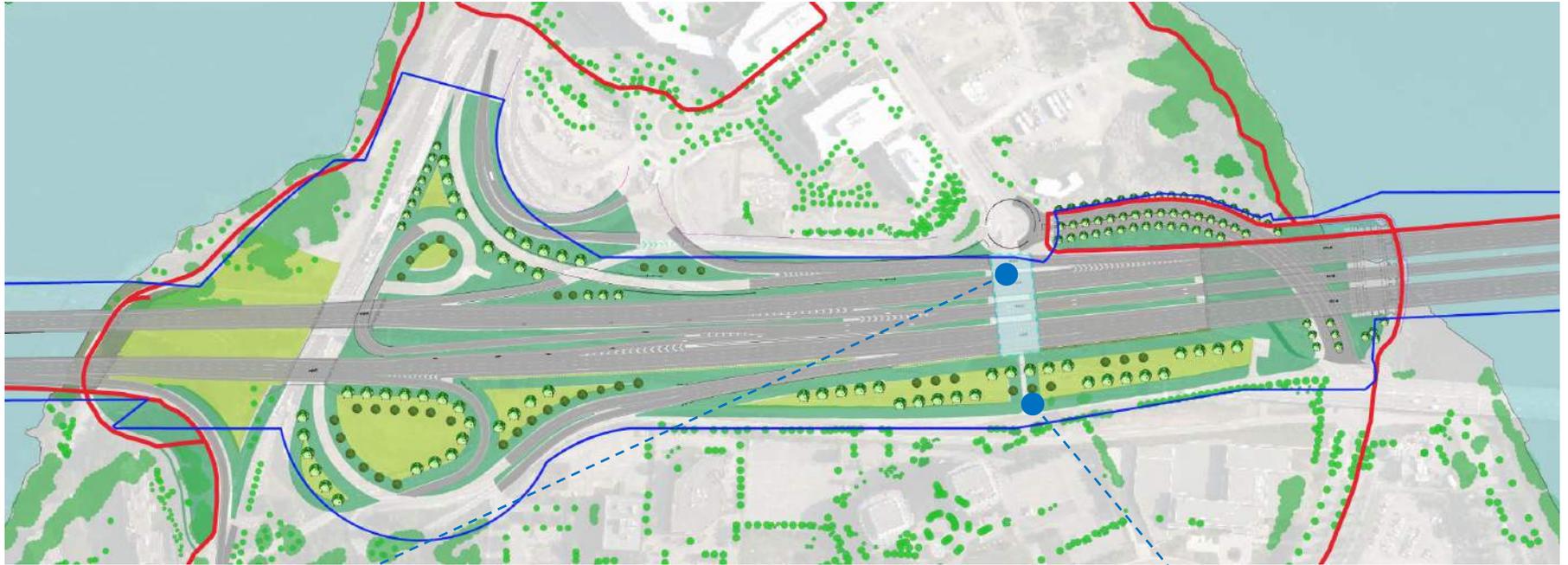
- Démolition et reconstruction du pont de L'Île-des-Sœurs

Note : Les travaux qui auront lieu sur la jetée ouest du nouveau pont Champlain seront présentés lors d'une rencontre d'information publique en octobre à L'Île-des-Sœurs.

Intégration urbaine : Pont de L'Île-des-Soeurs



Intégration urbaine : L'Île-des-Soeurs



Travaux et impacts : Secteur 3 - L'Île-des-Soeurs

Démolition et reconstruction du pont
Période prévue : octobre 2015 à septembre 2017
Durée : 24 mois



1. Créer et maintenir des conditions sécuritaires pour tous:
 - les usagers du réseau routier, les cyclistes et les piétons
 - les résidents et les commerçants
 - les travailleurs

2. Minimiser les impacts

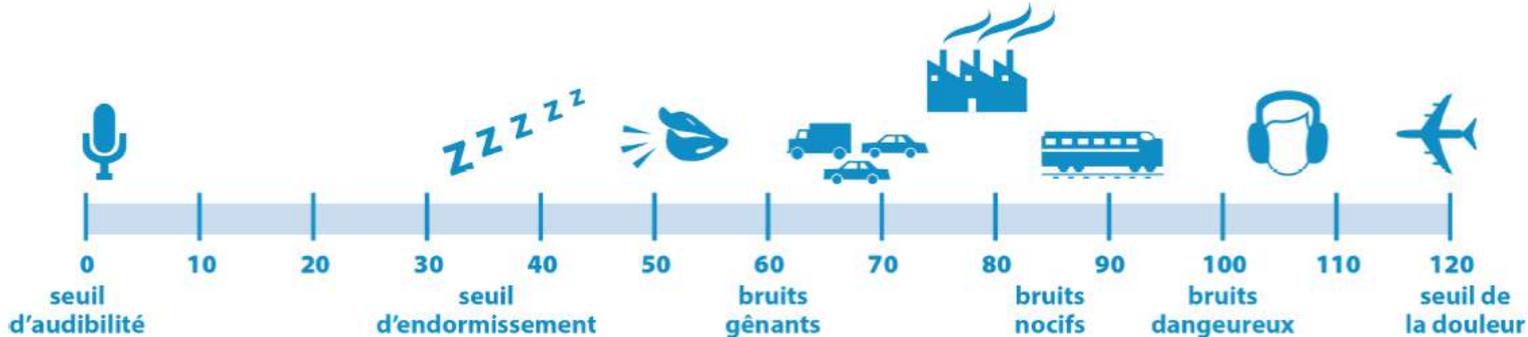
- Bruit
- Qualité de l'air
- Vibrations
- Espaces verts

Gestion du bruit

CRITÈRES DE BRUIT

- Jour (7 h à 19 h) : 75 décibels ou 5 décibels au-dessus du niveau de bruit ambiant
- Soir et nuit (19 h à 7 h) : 5 décibels au-dessus du niveau de bruit ambiant

Quelques notions de base



- 3 dBA → variation à peine perceptible
- 5 dBA → variation perceptible
- 10 dBA → double ou diminue par deux l'intensité sonore
- 55 dBA et - → reconnu comme étant un niveau sonore acceptable

Les niveaux sonores ne s'additionnent pas de façon linéaire

Doubler les sources de bruit \neq doubler le niveau de bruit

Localisation des zones sensibles – Île-de-Montréal



Localisation des zones sensibles – Île-des-Soeurs



Niveaux de bruit ambiant (mai 2015) / estimé (août 2015)

Activité	Période de travail (J / S / N)	Zone sensible la plus exposée	Bruit ambiant en dBA (J / S / N)	Critère en dBA (J / S / N)	Bruit estimé en dBA	Écran temporaire
Démolition de la barrière médiane	J / S / N	M3	61 / 60 / 59	75 / 65 / 64	80	Requis M1/M2/M3
Construction de rampes d'accès	J	M3	61	75	69	Pas requis
Relocalisation d'aqueducs	J	M3	61	75	90	Requis M3
Démolition des résidences de la rue May	J	M3	61	75	100	Requis M2/M3
Construction des jetées du chenal de l'IdS	J	I1	57	75	66	Pas requis
Démolition du pont de l'IdS	J	I1	57	75	73	Suivi requis
Concassage de béton	J	M3	61	75	63	Pas requis

Mesures d'atténuation pour les travaux :

- Utiliser des alarmes de recul à intensité variable
- Organiser la circulation de façon à minimiser les marches arrières
- Contrôler la production de bruit d'impact (porte arrière des camions)
- Sensibiliser les surintendants et les employés de chantier à l'importance du respect des mesures d'atténuation du bruit

Mesures d'atténuation particulières :

- Installer des écrans acoustiques temporaires
- Réaliser un suivi des niveaux de bruit durant la construction
 - Au début des activités critiques pour valider l'efficacité des écrans
 - 1 à 2 fois aux deux semaines
 - Validation lors des plaintes

Localisation des zones sensibles



Cadre réglementaire

- Obligations environnementales contractuelles
- Normes applicables

Normes pour les matières particulaires

PMT	PM _{2.5}
120 ug/m ³	30 ug/m ³

Gestion de la qualité de l'air

- Principales mesures d'atténuation pour tout le chantier :
 - Transport des matériaux par camion à benne couvert d'une toile
 - Vitesse maximale appropriée des véhicules, pour réduire les émissions de poussières sur les chemins d'accès
 - Arrosage des surfaces avec de l'eau
 - Nettoyage régulier des rues empruntées par les véhicules et la machinerie afin d'y enlever toute accumulation de matériaux meubles et autres débris
 - Si nécessaire, application d'un abat-poussière
- Mesures de suivi additionnelles pour M2 et M3 :
 - Suivi en continu entre avril et octobre des PMT et PM_{2.5}

- Programme de suivi et de contrôle des vibrations préparé par une firme spécialisée
- Programme vise :
 - Tous les bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels situés à moins de :
 - 50 mètres des travaux de compaction aux rouleaux vibrants
 - 100 mètres des travaux de construction tels que l'utilisation de brise-roches, le battage de pieux, le vibrofonçage, l'utilisation d'une foreuse à câble, la compaction dynamique, etc.
 - Toute autre activité pouvant causer des vibrations qui mettraient en cause l'intégrité structurale d'un quelconque bâtiment ou infrastructure

Gestion des espaces verts

Une végétation arborescente et herbacée diversifiée



Besoins :

- La construction du projet nécessite le dégagement des espaces requis pour les nouveaux ponts et liens routiers, et les installations de chantier, impliquant ce faisant la coupe d'arbustes et d'arbres
- Les zones de déboisement sont à l'intérieur de l'emprise fédérale du projet dans les arrondissements de Verdun et du Sud-Ouest

Approche :

- Minimiser la coupe d'arbres en notant qu'il y a des impératifs de chantier
- La coupe d'arbustes et d'arbres est encadrée par notre équipe de gestion environnementale

Avant de déboiser :

- Réalise un inventaire de la végétation
- S'assure d'avoir le permis de coupe d'arbres des arrondissements
- Relocalise les couleuvres brunes, s'il y a lieu
- Préserve et protège la végétation à conserver
- S'assure que l'entrepreneur connaît et respecte le « Devis Environnement »

Après les travaux :

- S'assure de remettre en état les terrains perturbés
- Reboise conformément aux exigences de l'entente contractuelle qui inclut entre autres un plan d'aménagement paysagiste

- **Rencontres d'information publique** : une à deux fois par année, par secteur
- **Comité de bon voisinage : CINPA**
 - Appel de candidatures : 21 septembre au 5 octobre 2015
 - Première réunion : fin octobre / début novembre 2015
- Notre site web www.nouveauchamplain.ca sera en ligne sous peu
- Abonnez-vous / contactez-nous :
 - Courriel : info@sslc.ca
 - Ligne téléphonique : (514) 876-1020
 - Twitter : @NOUV_CHAMPLAIN

Prochaines étapes

- La prochaine période de neuf mois (avril à décembre 2016) présentera un rythme et une complexité d'activités bien supérieurs
- Prévoir une rencontre d'information publique en mars / avril 2016

Période de questions